



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION (N°1165) DE MISE A  
DISPOSITION DE LA SALLE BERLIOZ A  
L'ASSOCIATION «FUGA FURIOSA», A TITRE  
PAYANT**

**DÉCISION N° DM-26-093  
EN DATE DU 25 FEVRIER 2026**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la demande de l'Association « Fuga Furiosa » représentée par sa Présidente Madame Anne-Sophie ROSSE, dont le siège est situé 182 avenue d'Italie, 75013 Paris, d'organiser des répétitions d'un ensemble dans la salle Berlioz, les 14 mars et 7 juin de 10h00 à 18h00 et le 15 mars 2026 de 10h00 à 17h00 ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'Association « Fuga Furiosa » représentée par sa Présidente Madame Anne-Sophie ROSSE, dont le siège est situé 182 avenue d'Italie, 75013 Paris, une convention de location de salles, pour un montant de 809 € T.T.C. (huit cent neuf euros), afin d'organiser des répétitions d'un ensemble dans la salle Berlioz, les 14 mars et 7 juin de 10h00 à 18h00 et le 15 mars 2026 de 10h00 à 17h00.

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

***Signé***

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20260225-lmc1H14032H1-AR Date de réception en Préfecture : 25/02/2026 Date de Publication : 25/02/2026
--